

DEMANDE D'INSCRIPTION 1^{ère} ANNEE DE DOCTORAT

CONDITIONS pour une inscription en 1^{ère} année de Doctorat

- être titulaire d'un diplôme national de Master ou d'un autre diplôme conférant le grade de Master. A titre exceptionnel, une dérogation au diplôme ou grade de Master peut être sollicitée (cf. liste des pièces à joindre).
- avoir reçu l'agrément d'un.e directeur.rice de thèse
- il est également vivement recommandé d'avoir un financement pour s'inscrire en thèse. Selon les écoles doctorales ce financement est obligatoire.

ETAPES à suivre :

Inscription pédagogique

Prendre contact avec votre école doctorale pour connaître les modalités d'inscriptions pédagogiques spécifiques à votre école doctorale.

Inscription administrative

Préinscription sur le site AMETHIS : Demande d'inscription | Saisir un dossier

<https://amethis.doctorat-bretagneoire.fr/amethis-client/>

Ce dossier de candidature sera soumis à la validation du Directeur du Collège doctoral après validation de votre école doctorale.

Après accord du Directeur du Collège doctoral, une fiche d'inscription vous sera transmise avec une notice par le ou la gestionnaire de l'école doctorale concernée. L'inscription se fera par correspondance. Votre certificat de scolarité et votre carte d'étudiant vous seront envoyés à l'issue de votre inscription.

Pour vous accompagner dans vos démarches administratives :

Vos contacts :

Ecoles doctorales : 3MG, VAAME

Brigitte BROU-MALLET, tél. 02.41.96.22.57 – brigitte.brou-mallet@univ-angers.fr (sauf le mercredi après-midi)

Ecole doctorale : SIS

Karine COUTURIER, 02.41.96.23.33 karine.couturier@univ-angers.fr (sauf le vendredi après-midi)

Ecoles doctorales : ECLIS, STT

Manuel FERRER, tél. 02.41.96.23.98 – manuel.ferrer@univ-angers.fr (sauf le vendredi après-midi)

Ecoles doctorales : ALL, BS, DSP, EDGE, MaSTIC

Elise GUILLET, tél. 02.41.96.22.54 - elise.guillet@univ-angers.fr

Clôture des inscriptions administratives : **24 NOVEMBRE 2023**
Seuls seront étudiés les dossiers de candidatures parvenus complets avant cette date